



**MUNICIPALITE**

---

**RAPPORT-PREAVIS N° 27/2016  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Serge Ansermet « Plus de  
jardins espaces de rencontre à Vevey ! »**

***Séance de la commission***

Date	Jeudi 7 juillet 2016, à 19h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 6

Vevey, le 7 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 5 novembre 2015, Monsieur Serge Ansermet, au nom du parti socialiste, a déposé un postulat intitulée « Plus de jardins espaces de rencontre à Vevey ! ».

Par ce postulat, l'auteur mentionne le coup d'envoi de la campagne nationale «Année du jardin 2016 - Espace de rencontres» et en souligne les objectifs principaux. « Les communes, mais également les écoles et les privés sont invités à proposer des manifestations. Il peut s'agir de visites guidées de réalisations existantes, de circuits, d'expositions ou de colloques, de tables rondes ou de conférences, d'un projet d'art dans l'espace public ou d'une publication. Il y voit également l'opportunité de présenter les objectifs de la Municipalité en termes de surfaces vertes et créer un ou plusieurs autres jardins potagers urbains.

Il souhaite inciter la Municipalité:

- à participer à la campagne «Année du jardin 2016 - Espace de rencontres» et à présenter ses intentions pour cette manifestation.
- à inclure, dans la révision du PGA, une réflexion approfondie sur les espaces verts, jardins urbains et parcs;
- à favoriser la création de nouveaux jardins potagers urbains.

La Direction des Espaces Publics, en collaboration avec la Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement Durable apporte les réponses et propositions suivantes aux souhaits de Monsieur Serge Ansermet :

**1 « Participer à la campagne Année du jardin 2016 - Espace de rencontres» et « Favoriser la création de nouveaux jardins potagers urbains. »**

La Ville de Vevey soutient activement la création de jardins urbains. Dans ce sens, le projet des jardins du Petit-Clos - Le Potaclos - initié par l'Agenda 21 et réalisé en collaboration avec *Equiterre* et la Direction des Espaces Publics, a vu le jour en mai 2015. Cette même année un jardin pour l'association *Tremplin*, à la place Robin et deux jardins scolaires aux collèges des Crosets et de La Part-Dieu ont été également réalisés. Aux projets qui précèdent, preuve de l'intérêt que la Municipalité porte au thème du jardin urbain comme espace de rencontre, il y a lieu d'ajouter le jardin partagé du Panorama, qui existe depuis trois ans.

Plusieurs événements se sont déroulés dans le cadre de l'Année du jardin 2016 et de la Fête de la nature :

- a) Le 5 mars 2016, les jardins du Potaclos ont été mis en vedette par l'émission « Vacarme » de la RTS1. Ce reportage fait partie d'une série dédiée à la nature dans la ville. Le choix de l'expérience veveysanne montre la notoriété que ce projet a acquise.
- b) Le 20 mai dernier, une soirée « Portail ouvert », a été organisée au Potaclos par l'association *Equiterre*. Lors de cette rencontre avec le public, une partie des jardiniers ont partagé leur expérience avec les visiteurs ;

- c) Le 22 mai, 25 personnes ont participé à une demi-journée d'animation organisée par le Cercle des sciences naturelles de Vevey-Montreux, « Jardins et nature dans la ville ». Guidées par le responsable des parcs et jardins et des bénévoles, elles ont découvert l'entretien différencié des espaces verts, les jardins urbains, les oiseaux chanteurs à St-Martin et le rucher communal.

La Municipalité a décidé de renouveler et de développer l'expérience des jardins urbains. À cet effet, elle a donné mandat à la Direction des Espaces Publics en collaboration avec la Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable afin d'étudier la possibilité d'implanter des potagers urbains sur les espaces compatibles de la ville pour ce genre de jardins collectifs.

Différents terrains publics ou privés pourraient être affectés à des potagers urbains et répondre aux besoins générés par des initiatives de citoyens. Une cartographie des demandes doit être établie afin d'identifier les besoins par quartier, le but étant de favoriser la proximité immédiate entre les jardiniers et la parcelle cultivée.

D'autres actions de jardinage de quartier méritent un soutien et un accompagnement dans le temps, comme par exemple les plantations « printemps sur Guisan ». Ces expériences de partage d'une activité en plein air et durable dans le temps favorisent l'intégration de nouveaux habitants et des migrants, ainsi que l'apprentissage de son propre cadre de vie. Elles constituent également une prévention des incivilités. La Municipalité souhaite qu'une réflexion intègre cette composante, lors de projets urbains.

#### Entretien naturel des espaces verts communaux

L'entretien différencié des espaces verts, est devenu la règle à Vevey, il a pour principe d'adapter l'entretien selon de l'usage des lieux et d'intervenir à bon escient, avec des techniques douces - espèces résistantes aux maladies, paillage BRF (bois raméal fragmenté), fauchage à la faux des espaces libres, voire la pâture.

Parmi les méthodes appliquées, le renoncement aux produits de synthèse, le renforcement des défenses naturelles des plantes, leur nutrition avec du compost et la préservation de la vie du sol sont prioritaires.

Un suivi phytosanitaire est en place avec le concours d'une société spécialisée dans la lutte biologique.

Depuis 2014, les gazons des parcs publics reçoivent une fumure d'origine organique. Le travail du sol est plus fréquent, sans augmentation des coûts au m<sup>2</sup>.

#### Renoncement aux produits phytosanitaires de synthèse

En premier lieu, les communes ont le devoir d'exemplarité et de respecter les cadres et ordonnances légaux. La Direction des Espaces Publics – secteur Parcs et Jardins, a entrepris dès l'année 2000, une réduction volontaire l'usage des produits phytosanitaires chimiques de synthèse. Ainsi, le fameux glyphosate a disparu de nos armoires depuis bientôt dix ans.

En 2010, cette action s'est systématisée. Les résultats depuis sont une diminution de 60% du volume total des traitements et de 91% de l'usage des pesticides de synthèse, pour un coût et une qualité équivalents.

La Municipalité poursuivra cette orientation pour atteindre un objectif de zéro pesticide de synthèse à fin 2018 au plus tard.

#### Production horticole

L'établissement horticole de Vevey est l'un des premiers en Suisse Romande à adopter volontairement une orientation proche des critères de « Bio Suisse ». Les terreaux développés avec notre fournisseur sont exempts de tourbe et produits en Suisse à partir de matières renouvelables. Les pots sont en matière végétale, réutilisables et compostables, les supports de culture sont lavés, désinfectés et réutilisés de nombreuses années.

## **2 « Inclure, dans la révision du PGA, une réflexion approfondie sur les espaces verts, jardins urbains et parcs »**

### Plan Directeur Communal (PDCoM)

Le Plan Directeur Communal (PDCoM) actuel aborde la question des espaces verts dans son chapitre « paysage et sites » et fixe comme but de préserver et mettre en valeur les sites naturels et construits structurant le paysage veveysan. Pour ce faire, il pose notamment comme objectifs d'assurer une gestion optimale du patrimoine arboré tant public que privé (O 31) et d'optimiser l'usage et la répartition des espaces verts sur l'ensemble du territoire (O 32). Toutefois, ces mesures ne sont pas retranscrites dans le règlement sur les constructions et ne sont donc pas contraignantes pour les tiers.

Dès lors, une réflexion approfondie sur les espaces verts, jardins urbains et parcs sera effectuée dans le cadre de la révision du PDCoM. Ce document devra fixer les grandes lignes de l'aménagement du territoire veveysan pour les années à venir et la stratégie de la Municipalité sur les espaces verts en fera partie.

Une fois les lignes directrices définies, des règles précises en découlant seront inscrites dans les politiques publiques communales et dans le Plan Général d'Affectation (PGA), qui remplacera l'actuel règlement sur les constructions. Ce document pourra inclure des articles concernant les espaces verts exigés pour toute nouvelle construction, la protection des espaces verts et arbres existants, etc.

La cartographie informatisée des espaces verts récemment réalisée par la Direction des Espaces Publics constitue une base de travail précieuse.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le rapport-préavis no 27/2016, du 7 juin 2016, concernant « Plus de jardins espaces de rencontre à Vevey ! » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### **d é c i d e**

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Serge Ansermet « Plus de jardins espaces de rencontre à Vevey ! »

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif Grégoire Halter



The seal of the Municipality of Vevey is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains a cross and the text 'IMPETE ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE VEVEY'.

Municipal-délégué : Jérôme Christen Municipal-directeur de la Direction des Espaces Publics